

V.A.E : validation des acquis de l'expérience

Accompagnant Educatif et Social



➤ Objectif de la V.A.E :

Faire reconnaître une expérience et des compétences pour obtenir une certification ou un diplôme : le candidat obtient ainsi le diplôme sans suivre la formation s'il a cumulé suffisamment d'expérience professionnelle.

➤ Conditions d'éligibilité :

Afin que votre demande de VAE pour le DEAES soit recevable, vous devez justifier d'au moins un an équivalent temps plein d'exercice professionnel au cours des 10 dernières années, pas forcément en continu.

➤ Procédures :

ÉTAPE 1 : faire une demande de livret 1. Toute demande d'inscription à une session de VAE doit être adressée à l'Agence de Services et de Paiement, établissement public chargé de délivrer l'information relative à la VAE et de centraliser les candidatures. Le livret 1 est le livret de recevabilité, c'est-à-dire un livret où vous devez indiquer vos expériences professionnelles passées pour justifier des conditions nécessaires pour accéder au livret 2 (*expérience d'un an à temps plein soit environ 1607 h*) ;

ÉTAPE 2 : remplir le livret 1 et le renvoyer. L'agence ASP vous a envoyé le livret 1, avec un courrier explicatif. Il faut le remplir pour justifier de votre éligibilité. Une fois cela fait, il faut le renvoyer à l'adresse qu'ils vous indiqueront dans le courrier.

ÉTAPE 3 : attendre de recevoir la décision de recevabilité de votre dossier. Vous recevrez la décision de recevabilité de la part de cette agence dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre dossier complet. L'absence de réponse dans ce délai vaut décision implicite de rejet. Le courrier de notification de la décision vous apportera toutes les informations utiles pour la suite de la démarche de dépôt du livret de présentation des acquis de l'expérience et entretien avec le jury.

ÉTAPE 4 : remplir le livret 2 et le renvoyer. Si vous êtes éligible, vous recevez le livret 2, qui est la VAE en elle-même, c'est-à-dire un livret à remplir détaillant et élaborant votre expérience professionnelle. Il sera à renvoyer une fois rempli à l'agence ASP en 4 exemplaires aux dates qu'ils vous indiqueront. Vous serez ensuite convoqué pour un entretien avec le jury, lors d'une session organisée par la DRDJSCS.

➤ **V.A.E DEAES : Notre accompagnement**

Nous proposons un accompagnement individualisé et complet sur la procédure de VAE du livret 2 :

nous vous accompagnons pour monter le dossier de financement de votre accompagnement, qui peut se faire soit via le Fongecif (ou un autre OPCA si vous ne dépendez pas du Fongecif), soit via une demande à Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi ;
Nous vous aidons à remplir le Livret 1 (dossier de recevabilité) ;
Nous vous accompagnons pour toute la rédaction du livret 2 ;
Nous vous préparons à l'oral de validation.

➤ **Adresses utiles pour plus d'infos :**

<http://vae.asp-public.fr>

<http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier>

ou 0 825 042 042

www.service-public.fr

www.grand-est.drjcsjcs.gouv.fr

➤ **Lieu de formation et contact**

Centre de Formation La Providence

684 rue de la Mairie
88270 Harol

Contact du lundi au vendredi de :

8h00 -12h30/13h30-17h00

Téléphone : 03 29 66 84 23

Site internet : www.leap-harol.fr

Mail : harol@cneap.fr

